

Dossier



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Société CARJET
Monsieur Philippe CHAPPELLIERE
Gérant

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO
Délégation de Sarrebourg
Tél. : 03 87 24 31 29
Fax : 03 87 24 31 72
Mél : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

35 rue Principale
57720 NOUSSEVILLE LES BITCHE

Réf. : ASPE - L9
Objet : **Dossier de régularisation de déclaration
d'un puits d'alimentation en eau d'une station de lavage
automobiles – Sté CARJET- Mr P. CHAPPELLIERE
Accord immédiat**
P. J. : **1 dossier
Récépissé de déclaration**

Metz, le - 8 JUIL. 2014

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration et des compléments réceptionnés en date du 27/06/2014, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Régularisation d'un puits existant servant pour l'alimentation en eau d'une station de lavage d'automobiles, rue Jean Lamy/rue des Bouleaux à 57200 SARREGUEMINES**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 01/04/2014
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2014-00037
- Dossier réalisé par : PLUME-ECI

Je vous précise que, après étude et réception de l'avis favorable de l'hydrogéologue en date du 26/06/2014, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant l'instruction administrative".

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Sarreguemines où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- BE PLUME-ECI
- ARS : V. SLIWA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER